



MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Saint Just en chaussée

Annule et remplace l'arrêté 01/2026 du 22 juin 2026

Arrêté portant fermeture exceptionnelle de l'école en raison d'un épisode de fortes chaleurs 02/2026

Le Maire de la Commune de Bulles,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,
Vu l'article L 521-3 du Code de l'Éducation Nationale,
Vu les prévisions météorologiques annonçant un épisode de canicule et des températures exceptionnellement élevées sur le territoire communal,
Considérant que les locaux du groupe scolaire Jacques Corbière ne permettent pas d'assurer des conditions d'accueil satisfaisantes et sécurisées pour les élèves et le personnel durant cet épisode de fortes chaleurs,
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la santé des usagers des services publics communaux,

ARRÊTE :

Article 1 :

L'école sera exceptionnellement fermée du lundi 22 au vendredi 26 juin inclus en raison des fortes chaleurs affectant le territoire communal.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, un accueil minimum sera organisé par la commune pour les enfants dont les parents ou représentants légaux ne disposent d'aucune solution de garde à domicile durant la période de fermeture de l'école.

Cet accueil sera assuré dans les locaux de l'école Jacques Corbière, dans la limite des capacités d'encadrement et d'accueil disponibles.

Les familles concernées devront se faire connaître auprès de la mairie ou de l'école.

Les conditions d'organisation et les horaires de cet accueil seront communiqués directement aux familles concernées.

Article 3 :

Les familles seront informées sans délai de cette mesure par tout moyen approprié.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, transmis à l'Inspection de l'Éducation nationale compétente ainsi qu'à la direction de l'établissement.

Fait à Bulles, le 22 juin 2026.

Le Maire,

Christèle Vermeulen.

